



LE LABEL BAS-CARBONE

Un dispositif innovant pour financer vos projets de (re)boisement !

Alliance Forêts Bois vous accompagne dans votre projet Label Bas-Carbone :



Étude du projet



Réalisation des travaux



Mise à disposition de financement

Déjà + de 200 projets en cours et de nombreux financements disponibles !

QU'EST-CE-QUE LE LABEL BAS-CARBONE ?

Créé par le Ministère de la Transition Écologique, le Label Bas-Carbone est un cadre de certification volontaire de l'État, qui récompense les acteurs de la lutte contre le changement climatique.

Ce label permet aux propriétaires forestiers de faire financer leurs projets de (re)boisement par des entreprises, des associations, des collectivités et des citoyens.



PUIS JE BÉNÉFICIER DU LABEL BAS-CARBONE ?

Je suis propriétaire de parcelles de :

①

Taillis simple de feuillus avec des potentialités de production forestière

②

Terres non forestières depuis 10 ans (*Friches agricoles ou industrielles, terres agricoles, pâtures, prairies*)

③

Peuplements forestiers dégradés depuis moins de 5 ans (*tempête, incendie, dépérissement, attaques sanitaires...*)

Ilot de minimum 0.5 ha (regroupement possible)

Travaux n'ayant pas déjà débuté

Si aides publiques, elles ne doivent pas dépasser 50% du coût du projet



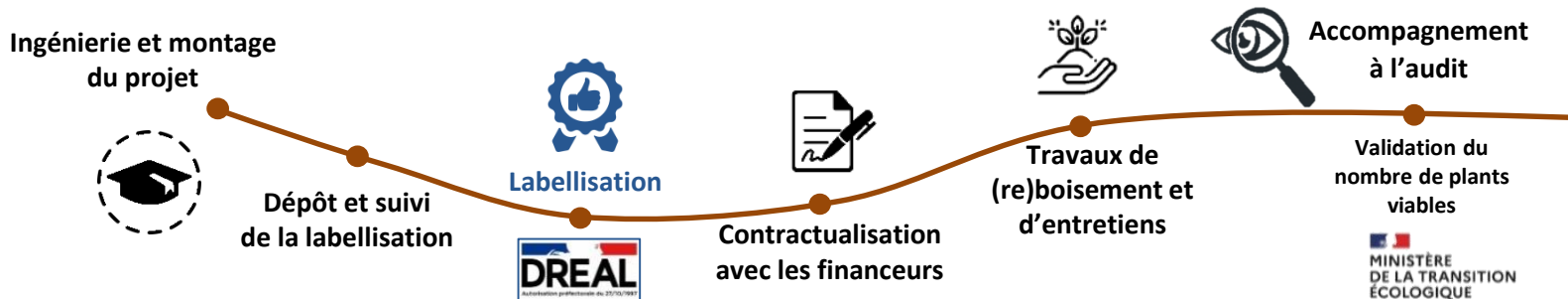
Mon projet est potentiellement éligible.
Je contacte Alliance Forêts Bois pour étudier mon projet.

**LABEL BAS
CARBONE**

Pour étudier votre projet Bas-Carbone, contactez votre coopérative. Nos équipes sont à votre écoute !

Alliance Forêts Bois - Siège social
80-82 route d'Arcachon – Pierroton
CS 80416 – 33612 CESTAS CEDEX
Tél. 05 40 120 100 contact.lbc@alliancefb.fr

COMMENT LA COOPÉRATIVE M'ACCOMPAGNE ?



La totalité des frais liés à l'ingénierie de montage et de suivi des projets est couverte par les financements.

Savoir-faire/compétences : nos équipes disposent des compétences nécessaires pour la réalisation et la reconnaissance de votre projet Label Bas-Carbone.

LES + DE VOTRE COOPÉRATIVE

- Mise en valeur des enjeux et co-bénéfices de votre projet auprès des financeurs :



PRÉSERVATION
DES SOLS



BIODIVERSITÉ



EAU



ÉCONOMIE ET
EMPLOI LOCAL

- Une solution globale et sécurisée pour le propriétaire :

NOS ENGAGEMENTS

Ingénierie du montage de votre projet et calcul carbone pour accéder à la labellisation.

Réalisation des travaux selon les normes et règles en vigueur.

Accompagnement dans votre démarche de **gestion durable et responsable de votre forêt**, vous proposant notamment :

- un **document de gestion durable** ;
- une solution d'**assurance** contre les risques tempête et incendie ;
- la **certification PEFC** dans le cadre de la certification de groupe d'Alliance Forêts Bois ;

Suivi du projet sur le long terme par Alliance : 30 ans.



VOS ENGAGEMENTS

Être **adhérent** ou adhérer à la Coopérative Alliance Forêts Bois pendant la durée du projet.

Avoir un **document de gestion durable** agréé et le respecter, sur la durée du projet.

Respecter et **maintenir l'état boisé** des parcelles sur une période d'au moins 30 ans.

Respecter le programme de travail établi par la coopérative.

Accepter les vérifications exigées (audits) par le label.

Accepter les possibles visites terrains demandées par le financeur et Alliance Forêts Bois.

Un engagement commun

Obligation de résultat à 5 ans à l'audit du projet : La coopérative et le propriétaire doivent œuvrer ensemble pour atteindre les objectifs demandés par le Label Bas Carbone, à l'audit des 5 ans.